

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 24 DÉCEMBRE 1920

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi de finances du Congo Belge portant approbation des projets de budget de 1915, 1916, 1917 et 1918.

(Voir les n°s 116 et 322 (session de 1919-1920) et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 24 novembre, 9, 15 et 16 décembre 1920.)

Présents : MM. STRUYE, président ; VANDERKELEN, WITTEMANS
et HALOT, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi a pour but de soumettre au Parlement les budgets que le Ministre des Colonies a été obligé d'établir dans les conditions particulièrement difficiles créées par la guerre.

Le Parlement se trouve donc en présence d'une situation de fait à régulariser.

Les dépenses accusent un excédent sur les recettes atteignant pour les années 1915-1916-1917-1918 une somme totale de fr. 68,237,319-50 et la lecture des budgets successifs procure la constatation agréable que les déficits ont été en diminuant de 1916 à 1918.

Ces budgets ne comprennent d'ailleurs pas l'indication des dépenses occasionnées par les opérations de guerre proprement dites qui furent si utiles à la victoire des Alliés et contribuèrent si glorieusement au renom de la Belgique.

En effet, la somme de 5,799,032 francs prévue pour l'exercice 1914 ne correspond évidemment pas aux sommes dépensées dans l'intérêt général pour la guerre et sa mention ne fait que démontrer la nécessité d'une armée coloniale.

Votre Commission vous propose, Messieurs, à l'unanimité, l'adoption du projet approuvant le budget du Congo Belge pour les exercices 1915, 1916, 1917 et 1918.

Le Rapporteur,
HALOT.

Le Président,
STRUYE.